

ADMINISTRATION – AFFAIRES GENERALES

Affaire n°1

Objet : Autorisation d'ester en justice et recours à un cabinet d'avocats

Rapporteur : François RIO

Vu la requête en référé provision enregistrée sous l'instance n°2406535-3 au tribunal administratif de Montpellier transmis le 25 novembre 2024 à la commune de Saint-Jean-de-Védas,

Considérant que cette requête tend à obtenir la condamnation de la commune à la somme de 88 460,50 euros à titre de provision et la condamnation de la commune à la somme de 1 500 € au titre des dispositions des articles L. 761-1 du code de justice administrative,

Considérant la nécessité de défendre les intérêts de la commune et de désigner un avocat pour représenter la commune dans cette affaire,

Considérant que Maître ARROUDJ, avocat au barreau de Montpellier, a représenté dans cette affaire la commune devant le Tribunal administratif de Montpellier (instances n° 2400325, n°2306617, et 24TL00690),

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 2406535-3,
- DE DESIGNER comme avocat Maître Christophe ARROUDJ, Membre de la SCP CGCB, avocat au Barreau de Montpellier, pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire,
- DE FIXER ses honoraires à hauteur de 1 200 € HT,
- DE DIRE que les dépenses liées aux frais d'avocat seront imputées sur le budget,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.